

DEPARTEMENT DE LA MARNE

COMMUNE DE POMACLE

Plan Local d'Urbanisme

Document graphique n°4.2-B

Plan de zonage
Zone bâtie

Echelle : 1 / 2000e

"Vu pour être annexé à la
délibération du

27 mai 2013

approuvant le
Plan Local d'Urbanisme"

Cachet de la Mairie et
Signature du Maire :



GEOGRAM sarl
16 rue Rayet Liénart - 51420 WITRY-LES-REIMS
Tél. : 03.26.50.36.86 - Fax : 03.26.50.36.80
bureau.etudes@geogram.fr

Légende :

-  Limites communales
-  Limites des zones
-  Servitudes d'alignement



Le territoire couvert par le plan local d'urbanisme (P.L.U.) est divisé en zones selon leur vocation.

La zone urbaine (U)

La zone urbaine est une zone urbanisée dans laquelle les capacités des équipements publics existants ou en cours de réalisation permettent d'admettre immédiatement des constructions.

La zone U comprend un secteur Ub, dans lequel la densité du bâti est plus faible.

Les zones à urbaniser (AU)

Les zones à urbaniser sont des zones à caractère naturel, non desservies par les réseaux et destinées à accueillir l'urbanisation future. Il convient de distinguer :

- La zone AU d'extension de l'habitat.
- La zone AUX prévue pour l'extension des activités.

Les zones agricoles (A)

La zone A est destinée à assurer la pérennité de l'activité agricole. Seules les constructions en rapport avec les activités agricoles et les équipements publics y sont autorisées.

